

Fiche n°13 :
VTT ET CYCLOTOURISME

Destinataires : Associations de randonnée VTT et cyclotourisme

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

H91F0 : Forêts mixtes de frênes, ormes et chênes des grands fleuves

H91E0 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (habitat prioritaire)

H6430 : Mégaphorbiaies eutrophes

H6410 : Prairies humides à molinie

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Pâtures mésophiles (38.1)

Prairies de fauche de basse altitude (38.2)

Communauté à grandes laïches (53.2)

Peupleraies avec strate herbacée élevée (83.3211)



Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernées par cette activité

Toutes

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Emprunter uniquement les chemins et sentiers existants.
Point de contrôle : vérification de l'absence de tracés de VTT hors chemins.
2. Fournir à tous les vététistes un plan des circuits VTT de la FFC, de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge ou des communes sur lequel figure les zones d'habitats et d'espèces sensibles, afin qu'ils évitent les sites où se trouvent les populations connues d'espèces d'intérêt communautaire sensibles, pendant leur période de reproduction (sous réserve de la fourniture, par la structure animatrice, des informations nécessaires).
Point de contrôle : contrôle de la fréquentation de ces sites en période de reproduction.
3. Ne pas franchir les cours d'eau en dehors des ouvrages de franchissement (ponts, passerelles, gués) prévus à cet effet.
Point de contrôle : vérification des circuits.

RECOMMANDATIONS

1. Respecter la propreté et la tranquillité du site.
2. Eviter de piétiner la végétation en dehors des sentiers.
3. Pique-niquer aux endroits aménagés ; ne laisser aucun déchet sur le site et ne pas faire de feu.
4. Faire un rappel sur les précautions d'usage dans les plaquettes de présentation des itinéraires cyclables.